

## **Procès-verbal | Assemblée générale extraordinaire**

Association des étudiantes en éducation préscolaire et enseignement primaire

UQAM, local DS-R510, 21 février 2019 à 17h

### **1. Procédures d'ouverture**

#### **0.1 Ouverture**

**Proposition :** Que l'ouverture de l'assemblée soit à 17h31

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

### **2. Animation, secrétariat et senti**

**Proposition :** Que Charlotte Studer et Charles-Antoine Goulet tiennent respectivement l'animation, le secrétariat et le senti de la présente assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

**Proposition :** Qu'on adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture
2. Président.e et secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Grève
5. Varia
6. Clôture

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

### **4 Grève**

**Proposition :** Qu'on tienne une plénière de 45 minutes sur la thématique de la rémunération des stages

Dûment proposée

Dûment appuyée  
AU

### **Proposition 4.1**

*Considérant que les stages non rémunérés constituent du travail gratuit et que ceux-ci ont cours dans les domaines traditionnellement et majoritairement féminins;*

*Considérant que les compressions budgétaires du gouvernement dans le secteur public deviennent le fardeau des travailleur.euse.s mais aussi des stagiaires, parmi lesquel.le.s sont surreprésenté.e.s les femmes, les parents-étudiant.e.s et les personnes immigrantes, au même moment où les stages déjà rémunérés permettent l'obtention de crédits d'impôt, de subventions et autres mesures d'allègement fiscal aux entreprises;*

*Considérant qu'en 2017-2018, quelques journées de grève de plus de 20 000 étudiant.e.s ont contraint le gouvernement à octroyer aux étudiant.e.s en éducation une compensation financière pour leur stage final;*

*Considérant qu'une compensation financière n'est pas une solution pérenne, qu'elle ne reconnaît pas le travail accompli par les stagiaires et qu'elle n'a aucune incidence sur leurs conditions de travail;*

*Considérant que 20 associations étudiantes réparties en Outaouais, à Montréal, à Québec, à Sherbrooke et à Trois-Rivières ont lancé l'ultimatum au gouvernement de déclencher la grève générale illimitée des cours et des stages à l'hiver 2019 advenant son refus de mettre en place un programme de rémunération pour tous les stages à tous les niveaux d'étude;*

*Considérant que la semaine de grève du 18 au 24 novembre 2018, menée, à son plus haut point, par près de 60 000 étudiant.e.s dans 7 régions différentes, a contraint le gouvernement à entendre les revendications étudiantes, notamment lors d'une rencontre le 13 décembre 2018;*

*Considérant que le travail entamé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour but de hiérarchiser les stages et les niveaux d'études, et de maintenir l'exclusion des stages de la Loi sur les normes du travail;*

*Considérant que l'Association des Étudiantes Sages-Femmes du Québec à l'UQTR a déjà adopté un mandat de grève générale illimitée advenant l'adoption d'un mandat de grève par 20 000 étudiant.es dans trois régions administratives;*

*Considérant que Journalism Student Association de l'Université Concordia a déjà adopté une semaine de grève au déclenchement du mouvement de grève;*

*Considérant que l'Association Générale Étudiante de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'UdeS a déjà adopté un mandat de grève le 8 mars ainsi qu'une semaine de grève dès le déclenchement du mouvement de grève;*

*Considérant que l'Association Facultaire Étudiante des Sciences humaines de l'UQAM et l'Association Étudiante en Histoire de l'Art de l'UdeM ont déjà adopté un mandat de grève du 6 au 8 mars, le 15 mars et du 18 au 22 mars et le déclenchement de la grève générale illimitée le 18 mars advenant l'adoption d'au moins une semaine de grève par 20 000 étudiant.es dans 3 régions du Québec;*

*Considérant que l'Association Étudiante en Anthropologie de l'UdeM a déjà adopté une journée de grève le 15 mars et du 18 au 22 mars ainsi qu'un mandat de grève reconductible à partir du 22 mars;*

*Considérant que l'Association étudiante aux cycles supérieurs en éducation de l'UQAM a déjà adopté un mandat de grève du 6 au 8 mars ainsi qu'une assemblée générale de grève durant la semaine du 11 mars afin de se positionner sur la tenue d'une semaine de grève reconductible pour la semaine du 18 au 22 mars;*

*Considérant que l'Association modulaire en éducation du baccalauréat en enseignement secondaire vient de voter une grève du 6,7,8 et 15 mars et du 18 au 22 mars avec une assemblée générale de reconduction;*

*Considérant que l'Association des Étudiants en Littératures de Langue Française de l'UdeM a déjà adopté un mandat de grève du 6 au 8 mars, le 15 mars et du 18 au 22 mars ainsi qu'un mandat de grève reconductible à partir du 22 mars;*

*Considérant que l'Association Facultaire Étudiante des Arts de l'UQAM a déjà adopté un mandat de grève du 6 au 8 mars, le 15 mars et du 18 au 22 mars ainsi qu'un mandat de grève reconductible à partir du 22 mars;*

*Considérant que le Syndicat Étudiant du Cégep Marie-Victorin a déjà adopté un mandat de grève pour le 8 mars ainsi que du 18 au 22 mars;*

*Considérant que l'Association Facultaire Étudiante des Langues et Communication de l'UQAM a déjà adopté un mandat de grève du 6 au 8 mars, le 15 mars et du 18 au 22 mars;*

*Considérant que plusieurs assemblées générales de grève se tiendront dans les prochaines semaines à travers le Québec;*

*Considérant la nécessité de maintenir des espaces de débats et d'organisation durant la grève afin de discuter de son déroulement, des actions à venir et des offres du gouvernement;*

*Considérant qu'une grève des cours n'entraîne pas une reprise complète des heures manquées;*

*Considérant que les étudiant.e.s exécutent déjà des centaines d'heures de stage durant lesquelles elles démontrent leur aptitude à exécuter des tâches dans leur milieu de travail;*

*Considérant que les journées de stages manquées à l'occasion de la grève adoptée en travail social et en enseignement à l'automne 2017, l'hiver 2018 et l'automne 2018 n'ont pas été reprises et n'ont pas empêché l'atteinte des objectifs de la formation pratique;*

*Considérant la journée internationale des droits des femmes le 8 mars;*

**Que l'AEEPEP soit en grève le 6, 7, 8, 15 mars et du 18 au 22 mars 2019;**

**Que l'AEEPEP organise une assemblée générale de reconduction le vendredi 22 mars si, durant la semaine du 18 au 22 mars:**

**-20 000 étudiant.es, incluant l'AEEPEP**

**-réparties dans 3 régions administratives**

**-ont un mandat de grève d'au moins une semaine;**

**Qu'à cette assemblée générale de reconduction se tiennent des discussions sur l'efficacité de la grève, l'état de la mobilisation, et que se tienne un vote sur la continuation ou non de la grève**

**Que l'AEEPEP exige la rémunération de toutes les heures de stage complétées à la session hiver 2019;**

**Que l'AEEPEP s'oppose à la reprise des heures de stage manquées à l'occasion de la grève;**

**Qu'advenant une reprise des heures de stage, dans certains cas exceptionnels, l'AEEPEP défende une reprise partielle des heures manquées à l'occasion de la grève comme c'est le cas pour la formation théorique;**

**Que l'AEEPEP diffuse les informations et événements du Comité des stagiaires de l'UQAM, et encourage une organisation multidisciplinaire contre les représailles à la suite de la grève;**

**Que l'AEEPEP invite tous.tes ses membres à participer aux rencontres de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages, et diffuse les informations, communiqués ou événements qui en découlent;**

Dûment proposée

Dûment appuyée

**Amendement 4.1.1:** Que les stagiaires en situation d'emploi soient exclu.es de la grève.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Sous-amendement 4.1.1.1 :** Rajouter à l'amendement : Qu'aucune supervision ou remise de travaux ne puissent être effectuées durant la grève.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Sous-amendement 4.1.1.1 AU

**Retour sur l'amendement 4.1.1 sous-amendé une fois :**

Que les stagiaires en situation d'emploi soient exclu.es de la grève. Qu'aucune supervision ou remise de travaux ne puissent être effectuées durant la grève.

Pour : 53

Contre : 36

Absentation : 28

Amendement 4.1.1 adopté à majorité

**Retour sur la proposition principale 4.1**

**Pour 105**  
**Contre 16**  
**Abstentions 13**

**Proposition 4.1 adoptée à majorité**

**5. Varia**

Appel à s'informer sur la grève, s'impliquer, etc. AEEPEP en grève aller liker la page.

Événement Facebook pour la grève du 6 au 8 mars à l'UQAM

**6. Clôture**

**Proposition :** Que la fermeture de l'assemblée générale soit à 18h56

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU